



l'achat d'un véhicule via une vente aux enchères

Par **TOUMI**, le **12/06/2009** à **10:53**

Bonjour,

j'ai acheté un véhicule dans une vente aux enchères, ce dernier était vendu avec le contrôle technique.

sauf qu'il s'avère que le véhicule avait un vice caché (la centrale d'injection est défectueuse d'après un devis établi dans un garage fiat >).

j'ai informé le commissaire priseur qui m'a vendu le véhicule de la défaillance à l'aide d'un courrier recommandé avec accusé de réception, après une longue attente il m'informe que fiat prend en charge 50% des réparations et c'est tout ce qu'il peut faire.

j'aimerais savoir s'il y a possibilité d'un recours ou quelles sont les solutions que vous pouvez me proposer, car je ne comprend pas pourquoi je serais obligé de payer pour une panne antérieure à la date d'achat du véhicule dont je n'étais même pas au courant et qui n'apparaissait pas sur le contrôle technique.

merci d'avance.

bien cordialement.

M. TOUMI.